



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 mars 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel ce dernier m'a prié de le tenir périodiquement informé de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et de lui présenter un rapport à ce sujet. Par la suite, au paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), il m'a prié de lui rendre compte par écrit tous les trois mois.
2. Le présent rapport porte sur les événements qui se sont déroulés depuis mon rapport précédent (S/2007/715), daté du 6 décembre 2007; on y trouvera les progrès réalisés par la Guinée-Bissau pour mobiliser des ressources.

#### **II. Évolution de la situation politique**

3. Lors de la première session ordinaire du Parlement, tenue du 19 novembre au 19 décembre 2007, l'Assemblée nationale a approuvé le programme du Gouvernement et les budgets de 2007 et 2008. Cette approbation a donné une légitimité politique importante au Gouvernement du Premier Ministre Martinho N'Dafa Cabi, et dissipé les doutes sur la viabilité d'un gouvernement qui est fondé sur le pacte de stabilité politique et gouvernementale signé par trois partis politiques le 12 mars 2007. Néanmoins, le 29 février 2008, le Président du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), Carlos Gomes Jr., a publié une déclaration dans laquelle il a annoncé que son parti retirait sa confiance au Premier Ministre en raison de problèmes de discipline interne.
4. Le 13 décembre 2007, l'Assemblée nationale a approuvé à l'unanimité un projet de loi accordant l'amnistie aux personnes impliquées dans des « crimes et infractions politiques et militaires » contre la sécurité de l'État commis avant le 6 octobre 2004. Le projet de loi a été présenté pour examen à la Commission parlementaire spéciale permanente sur les droits de l'homme et les affaires juridiques et constitutionnelles. La Commission devrait s'adresser à l'Assemblée



nationale à ce sujet au cours de la deuxième session ordinaire qui se tiendra du 28 février au 26 mars 2008. Le projet de loi en question propose d'accorder l'amnistie à tous ceux qui ont été impliqués dans des interventions politico-militaires; en revanche, il n'exclut pas les poursuites et prévoit l'indemnisation des victimes et de leurs familles. Dans le contexte de la résolution 1580 (2004) du Conseil de sécurité, le Bureau d'appui des Nations Unies a évoqué les questions de la justice et de l'impunité avec les autorités et organisé une formation pour fournir aux parlementaires des outils pratiques pour débattre du projet de loi. Les partisans de la loi d'amnistie, dont le Président João Bernardo Vieira, et le chef d'état-major des forces armées, ont allégué qu'elle faciliterait la réconciliation et ouvrirait la voie à la réforme prévue du secteur de la sécurité. Les organisations de la société civile, tout en reconnaissant l'influence positive que cette loi pourrait avoir sur la réconciliation nationale, ont estimé qu'il faudrait davantage associer la société civile au débat et mieux tenir compte des impératifs de vérité et de justice réparatrice.

5. Le 26 janvier 2008, la Présidente de la Cour suprême, Maria do Céu Monteiro, a été réélue à une majorité écrasante par un collège électoral constitué de neuf juges de la Cour. C'est en effet la Cour suprême qui décide en dernier ressort des questions constitutionnelles, administratives et juridiques. Elle joue un rôle crucial lors des différends électoraux et statue en dernier ressort lorsque les résultats électoraux annoncés par la Commission électorale nationale sont remis en question. L'élection a donné lieu à une controverse concernant l'interprétation de deux textes de loi, dont l'un prévoyait un collège électoral restreint et l'autre (loi plus récente, de 2002), un collège composé de quelque 100 juges issus de diverses juridictions. Le principal rival de M<sup>me</sup> Monteiro, Emílio Kafft Kosta, juge à la Cour suprême, a boycotté l'élection et déposé à la commission électorale une réclamation, qui a été rejetée. D'aucuns ont estimé que, faussée par les ingérences politiques, cette élection portait un coup dur à l'état de droit.

6. À la suite des recommandations faites par une mission d'assistance électorale de l'ONU à la Guinée-Bissau à la fin de 2007, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis la dernière main à un projet de document relatif à un appui qui serait fourni lors du cycle électoral de 2008-2010, qui comprend les élections législatives de 2008 et les élections présidentielles prévues pour 2010. Le PNUD et le Gouvernement mènent actuellement des discussions sur le budget électoral et sur les modalités d'inscription sur les listes électorales. Le PNUD a proposé un budget de 4,7 millions de dollars des États-Unis pour les élections législatives. L'assistance électorale de l'ONU sera financée par un fonds auquel contribueront plusieurs donateurs, qui sera géré par le PNUD. Jusqu'à présent, 1,2 million de dollars ont été réunis : 887 000 dollars de la Commission européenne et 272 500 dollars du PNUD. Le projet du PNUD prévoit l'établissement de cartes biométriques d'identification des électeurs, à l'instar de ce qui s'est fait lors des élections récemment organisées en République démocratique du Congo et au Togo, pour renforcer la crédibilité du système, augmenter l'efficacité technique, réduire les coûts à moyen et à long terme et rendre les listes électorales fiables. Le budget du PNUD n'inclut pas le montant correspondant aux arriérés dus aux commissions électorales nationale et régionales pour des élections passées, estimé à 1,7 million de dollars. Les dépenses relatives à l'inscription sur les listes électorales de la diaspora et aux salaires des fonctionnaires chargés d'organiser les élections, soit 2 millions de dollars, ne sont pas non plus prises en compte dans les

prévisions budgétaires actuelles. Les autorités doivent encore fixer la date des élections législatives.

7. Lors d'un entretien diffusé à la fin du mois de janvier, le chef de l'état-major, le général Tagme Na Waie, a prévenu les hommes politiques que s'ils ne respectaient pas les résultats des prochaines élections, ils seraient arrêtés. Ses propos ont été qualifiés d'inopportuns par le Mouvement national de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement. Le Mouvement a engagé les militaires à ne pas s'ingérer dans les affaires politiques et judiciaires et appelé la communauté internationale à continuer de suivre de près l'évolution de la situation politique et sociale dans le pays.

8. Après des consultations avec le Parti du renouveau social (PRS), le Gouvernement a annoncé un remaniement ministériel le 12 janvier, concernant quatre postes dont trois sont occupés par des membres de ce parti. Le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) et le Parti uni social-démocrate (PUSD) n'ont pas proposé d'autres changements à propos des postes occupés par des membres de leurs partis. D'autre part, dans un arrêt pris le 15 février, la Cour suprême a confirmé que Kumba Yalá avait remporté les élections internes du PRS d'août 2007. Le PAIGC élira sa nouvelle direction lors de son prochain congrès, qui se tiendra du 3 au 6 avril.

9. Le dialogue participatif mené par l'Institut national d'étude et de recherche et Interpeace – Voz di Paz (Voix de la paix) – a abouti au lancement en février 2008 de recherches sur les causes profondes du conflit fondées sur des consultations menées au niveau local dans 38 circonscriptions. Quatre réunions rassemblant de 50 à 60 participants chacune et portant sur des questions d'intérêt particulier ont eu lieu en février dans les villes de Gabú, Quinhamel, Canchungo et Buba. Cette recherche participative, qui vise à entendre les points de vue de la population sur les problèmes locaux et nationaux, se poursuivra tout au long de l'année. Parmi les problèmes récurrents déjà mentionnés, on compte : la faiblesse généralisée ou l'absence de l'État; la cohabitation des chrétiens, des musulmans et des animistes; la cohabitation des Bissau-Guinéens et des populations immigrées; l'utilisation de l'ethnicité comme stratégie de pouvoir; l'insécurité, facteur d'aggravation des résultats économiques; l'appauvrissement dû à la mauvaise gestion des ressources naturelles.

10. Au titre du programme de renforcement des capacités du Parlement, financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et coordonné par le PNUD, l'Agence néerlandaise de développement international (SNV) et le Bureau d'appui des Nations Unies ont organisé un stage de formation aux techniques de règlement des conflits, qui s'est tenu du 14 au 18 janvier 2008, auquel ont participé 15 parlementaires, dont 2 femmes. Quatorze parlementaires ont aussi participé au séminaire de formation à l'encadrement organisé par l'Agence néerlandaise de développement international, qui s'est tenu du 7 au 11 janvier. Le 19 février, l'Agence a également aidé l'Assemblée nationale à organiser un séminaire visant à promouvoir les échanges d'information entre parlementaires et autres partenaires. Y ont participé 15 parlementaires, 15 représentants de la société civile, 15 membres de la presse et 15 représentants du secteur privé. Le 26 février, un autre séminaire, financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a été consacré aux questions à l'ordre du jour de la session parlementaire, telles que la politique fiscale, le gouvernement local et la mutilation génitale féminine.

11. Du 11 au 16 février 2008, l'Agence et le Bureau d'appui des Nations Unies ont organisé un séminaire financé par les Pays-Bas sur la transformation des conflits, auquel ont participé 11 conseillers politiques et militaires de haut niveau, choisis par les cabinets du Président et du Premier Ministre, les dirigeants des partis représentés au Parlement (PAIGC, PRS et PSUD) et le chef de l'État-major. L'objectif était de donner aux participants les moyens d'analyser le conflit, de promouvoir la confiance mutuelle et de sensibiliser à la nécessité de l'interdépendance et de la collaboration et, enfin, de renforcer les principes et la pratique de la négociation.

12. Le Bureau d'appui des Nations Unies continue d'appuyer un projet dirigé par le West Africa Network for Peacebuilding, qui s'inscrit dans le cadre de son programme sur la participation des femmes aux processus de paix, visant à diffuser le message de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Un séminaire consacré à cette question, qui a eu lieu les 18 et 19 décembre, a réuni 30 personnes et fait l'objet d'une émission à la radio nationale. Lors de ce séminaire, on a mis en relief le fait qu'il fallait accroître la participation des femmes dans les grands aspects de la vie politique, tels que la réconciliation nationale, les élections, la consolidation de la paix et la reprise socioéconomique. Deux plans d'action ont été établis, dans lesquels il a été recommandé d'accroître le rôle des femmes dans la réconciliation au sein des forces armées et de créer un groupe de femmes qui ferait pression sur les autorités nationales afin d'adopter et d'appliquer les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

### III. Aspects économiques et sociaux

13. Au cours de la période considérée, la situation économique et sociale est restée fragile mais stable. Le 28 janvier 2008, le Fonds monétaire international (FMI) et le Gouvernement de la Guinée-Bissau ont signé un accord concernant un programme d'assistance d'urgence après conflit d'une durée d'un an, se composant de deux étapes, pour un montant de 5,6 millions de dollars. Le programme de 2008 comporte des mesures axées sur la formation à l'administration des finances et à la gestion des dépenses publiques. S'il donne de bons résultats, ce programme pourrait déboucher sur un accord concernant une facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et, à terme, sur une réduction de la dette, dans le cadre du programme en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le Conseil d'administration du FMI a également appliqué à la Guinée-Bissau le bénéfice d'un allègement provisoire de sa dette, grâce auquel le service de la dette est réduit de 50 %. Le 29 janvier, la Banque mondiale a également prolongé rétroactivement un mécanisme similaire d'allègement provisoire de la dette, qui avait expiré le 15 décembre 2007. Elle prépare actuellement une note de stratégie provisoire sur l'appui à fournir à la Guinée-Bissau dans le cadre de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Également en janvier, en réponse à une demande du Gouvernement, la Banque mondiale a fourni trois groupes électrogènes d'une capacité collective de 2,5 mégawatts, solution provisoire à la grave pénurie d'énergie que connaît le pays.

14. La situation financière reste préoccupante malgré les progrès accomplis dans le cadre du programme minimum mis en place par le Gouvernement pour rétablir la stabilité fiscale, qui avait été décidé en mai 2007. Les nombreuses réductions et exemptions fiscales octroyées en 2006, qui avaient amputé les recettes de l'État de 22 % en 2007, ont été supprimées et des progrès ont été enregistrés dans la

perception des recettes. Néanmoins, la masse salariale de la fonction publique reste supérieure aux recettes; l'incapacité de l'État à payer les salaires en temps voulu qui en découle, conjuguée à la hausse des prix, provoque d'importantes tensions sociales. Le 11 janvier 2008, la Commission européenne et le Gouvernement ont signé des accords portant sur une aide budgétaire pour 2008 (5,9 millions d'euros) et un appui à l'organisation des élections législatives (800 000 euros). Le Portugal a également fourni un appui budgétaire (2 millions d'euros). En application d'une note signée par la Chine et la Guinée-Bissau en novembre 2006, les deux Gouvernements ont conclu un contrat, le 20 février 2008, prévoyant la construction d'un secrétariat du gouvernement. La Chine a également financé la construction d'un hôpital militaire d'une capacité de 150 lits.

15. L'étude la plus récente sur le contrôle de la sécurité alimentaire indique que quelque 14 % des ménages ruraux vivent dans une insécurité alimentaire modérée ou grave. Il est à prévoir que ce pourcentage augmente pendant la saison de soudure, de juin à octobre. En janvier 2008, le Gouvernement a signé le plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (2008-2012) avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que le plan de travail bisannuel (2008-2010) avec l'Organisation mondiale de la Santé. Ces accords concrétisent le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement conclu avec les autorités en 2007. L'UNICEF et le Programme alimentaire mondial ont signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement, visant à fournir des cantines scolaires, pour améliorer le cadre éducatif des enfants. Les grèves qui touchent les secteurs de la santé et de l'enseignement en raison du non-versement des arriérés de salaire et d'autres problèmes contractuels, et la persistance de l'instabilité institutionnelle au Ministère de l'éducation menacent le bon déroulement de l'année scolaire en cours et compromettent la mise en œuvre des programmes de l'ONU dans les domaines sociaux. Les conditions de vie dans la capitale se sont détériorées à cause de graves pénuries d'eau, qui ont duré plusieurs mois. De même, la fourniture d'électricité, d'ordinaire insuffisante, est maintenant pratiquement arrêtée, ce qui perturbe la fourniture d'eau. Malgré l'installation des trois groupes électrogènes fournis par la Banque mondiale, il n'y a pas eu d'amélioration réelle car le seul groupe électrogène utilisable de la compagnie d'électricité est tombé en panne.

16. L'équipe de pays des Nations Unies lance le premier programme commun sur le sida en Guinée-Bissau et aide le pays à gérer une subvention du Fonds mondial (44 millions de dollars). L'équipe de pays continuera de s'employer à renforcer la chaîne d'approvisionnement d'antirétroviraux et autres médicaments nécessaires dans le contexte du sida. La préparation du recensement de la population suit son cours, comme prévu, avec l'aide du FNUAP et du PNUD. Une enquête pilote a eu lieu en décembre et l'étape finale du recensement est prévue pour juin 2008; actuellement, le projet enregistre déjà 1,5 million de dollars de déficit de financement, à combler.

17. À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité le 11 décembre 2007, d'appuyer l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, le Comité d'organisation de la Commission s'est réuni à New York, le 19 décembre, et a décidé d'inscrire la Guinée-Bissau à son ordre du jour et de constituer une formation Guinée-Bissau présidée par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'ONU. Du 22 au 28 janvier 2008, une mission de la Commission de consolidation de la paix, présidée par la Représentante permanente

du Brésil, l'Ambassadeur Maria Viotti, s'est rendue en Guinée-Bissau pour s'entretenir avec le Gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux des domaines prioritaires de l'aide à inclure dans le cadre stratégique de la consolidation de la paix. La mission a également étudié les délais de mise en place du cadre stratégique et envisagé la création d'un comité directeur national. Le 20 février, le Premier Ministre a exposé les priorités de son pays en matière de consolidation de la paix et les difficultés auxquelles il doit faire face dans ce domaine lors de la deuxième séance officielle de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Parmi ces priorités figurent la réforme de l'administration, la consolidation de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, la promotion de la formation professionnelle, la création d'emplois pour les jeunes et l'appui aux catégories vulnérables de la population.

18. Le Premier Ministre a également présenté à la Commission de consolidation de la paix des propositions de projets à effet rapide dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'organisation des prochaines élections législatives et de la jeunesse en mettant l'accent sur la création d'emplois. La Commission envisage actuellement de mettre en œuvre ces projets à effet rapide à la fin du mois de mars 2008. Ils seraient menés de front avec le programme en cours des activités du Gouvernement et de la Commission de consolidation de la paix, qui conduira à la création d'un cadre stratégique global de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau, qui devrait être parachevé en juin 2008. Le cadre stratégique pour la Guinée-Bissau s'inspirera des priorités établies dans le cadre des principaux documents-cadres existants sur le plan national, tels que le document stratégique pour la réduction de la pauvreté, le plan stratégique du secteur de la sécurité et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À l'issue de la réunion, la formation Guinée-Bissau a décidé de conseiller au Secrétaire général de déclarer que la Guinée-Bissau était éligible pour recevoir une aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Le 11 mars 2008, j'ai informé par écrit le Président de la Commission de consolidation de la paix de ma décision de déclarer la Guinée-Bissau éligible pour recevoir une telle aide.

19. Il est prévu qu'une deuxième délégation de haut niveau de la Commission se rende en Guinée-Bissau au début du mois d'avril 2008, afin de poursuivre les consultations avec le Gouvernement et les partenaires nationaux, et d'effectuer des visites sur le terrain dans les régions et les provinces du pays pour y acquérir une connaissance directe de la situation dans le pays, des activités qui y sont menées et des problèmes existants. Le Gouvernement et la Commission prépareront en outre la présentation d'un plan de priorités du Gouvernement compatible avec le cadre stratégique global de consolidation de la paix.

#### **IV. Aspects militaires et problèmes de sécurité**

20. Le programme de réforme du secteur de la sécurité a été officiellement lancé lors d'une cérémonie à l'Assemblée nationale, le 23 janvier 2008. Dans son discours, le chef d'état-major a exprimé son appui à la restructuration et à la modernisation des forces armées, mais il a également prévenu qu'il ne fallait pas que les réformes se traduisent par l'appauvrissement des bénéficiaires car une telle situation risquerait de les rendre manipulables. La convention financière établie entre la Commission européenne et le Gouvernement pour le projet de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration, qui correspond à un montant de 7,7 millions d'euros, a été signée le 22 janvier. Une

importante campagne de sensibilisation à la réforme du secteur de la sécurité a été menée dans toutes les régions du pays de décembre 2007 à janvier 2008. Ont notamment participé aux manifestations organisées des membres du Comité de coordination technique de la réforme du secteur de la sécurité, de la commission de la réconciliation des forces armées, de la société civile et du Bureau d'appui des Nations Unies. Le recensement indépendant du personnel d'active des forces armées, financé par le PNUD, a commencé à la mi-février et devrait se terminer à la fin du mois de mars. L'information ainsi recueillie sera précieuse car elle permettra de déterminer le chiffre exact des effectifs. Dans le cadre du projet « réforme du secteur de la sécurité » de l'instrument de stabilité de la Commission européenne en Guinée-Bissau, trois experts financés par la Commission européenne fournissent des services de conseil au Ministère de la défense.

21. Les Gouvernements de la Guinée-Bissau et du Portugal ont organisé la Conférence internationale de Lisbonne sur le narcotrafic en Guinée-Bissau le 19 décembre 2007, afin de mobiliser 19 millions de dollars en faveur du programme de lutte contre le trafic de stupéfiants mis au point par le Gouvernement de la Guinée-Bissau, avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'appui du Bureau d'appui des Nations Unies. Grâce à la conférence, une somme de 6,7 millions de dollars a été réunie, qui contribuera à mettre en œuvre les mesures d'urgence prévues pour 2008. Le 22 janvier 2008, le Bureau d'appui des Nations Unies a organisé une réunion de bilan et de suivi à Bissau, à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement, des partenaires internationaux et des représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les participants à la réunion ont convenu qu'il fallait que le Ministre de la justice et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime définissent d'urgence une stratégie efficace pour mettre en œuvre le programme de lutte contre le trafic de stupéfiants. La Commission européenne a organisé, le 28 janvier à Bruxelles, une réunion sur les synergies et la coopération concrète concernant les activités prévues dans le cadre du programme de lutte contre les stupéfiants et sur la réforme en cours de l'appareil judiciaire et du secteur de la sécurité. Dans le cadre du projet organisé par le Gouvernement, le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'initiative lancée par le Brésil et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, six membres de la police, d'Interpol et de la police judiciaire de Guinée-Bissau se sont rendus au Brésil pour y suivre une session de six mois de cours organisés par la police fédérale du Brésil. Des experts de la police judiciaire, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Bureau d'appui des Nations Unies ont visité un certain nombre de locaux à Bissau et dans les environs afin de repérer des lieux appropriés pour y installer un centre de détention provisoire. Outre le conseiller principal et le conseiller principal spécial nommés en novembre 2007, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime nommera un directeur de projet en mars 2008, pour coordonner l'expansion de ses activités en Guinée-Bissau.

22. D'autre part, le 25 février 2008, l'Espagne et la Guinée-Bissau ont signé un accord portant sur l'organisation de patrouilles aériennes et maritimes conjointes le long des frontières maritimes de la Guinée-Bissau pour lutter contre la traite d'êtres humains.

23. L'Institut national d'études et de recherche dans le domaine de l'éducation a facilité la tenue de séminaires à l'intention de la société civile et de l'armée du 19 au 21 décembre 2007, visant à sensibiliser à la question des armes légères et de petit

calibre, et à susciter des suggestions concernant les possibilités de collecte des armes. Ces activités ont été réalisées dans le cadre du plan de travail de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Par ailleurs, une mission du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU s'est rendue en Guinée-Bissau du 21 au 25 janvier 2008, pour y évaluer les progrès réalisés par la Commission concernant l'établissement d'un plan d'action, incluant un projet pilote. Des organisations non gouvernementales nationales liées au Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères soutiennent également la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

24. En janvier 2008, les autorités ont arrêté à Bissau deux Mauritaniens recherchés par les autorités de leur pays pour le meurtre présumé de quatre ressortissants français en Mauritanie. Les suspects, qui ont affirmé faire partie d'Al-Qaïda, ont été extradés vers la Mauritanie. À la suite de cet incident, le Gouvernement a exprimé sa préoccupation au sujet d'une nouvelle menace de terrorisme dans le pays. Le 22 février, mon représentant a rencontré le Président du Comité contre le terrorisme afin de lui indiquer la préoccupation du Gouvernement à ce sujet.

## V. Questions relatives aux droits de l'homme

25. Les spécialistes des droits de l'homme du Bureau d'appui des Nations Unies ont remarqué que les graves problèmes de pénurie d'eau ont particulièrement touché la population carcérale, détenue dans des conditions déplorable (manque de nourriture, conditions sanitaires médiocres et recours abusif à la détention préventive). Du 7 au 16 janvier 2008, une équipe de la Fédération internationale des droits de l'homme s'est rendue en Guinée-Bissau afin d'examiner de près des témoignages faisant état d'une détérioration de la situation des droits de l'homme et de la liberté de la presse, notamment à propos des trafics de stupéfiants. Cette démarche répond à des allégations selon lesquelles des journalistes ont été menacés pour avoir décrit des activités liées au trafic de stupéfiants dans le pays.

## VI. Observations et recommandations

26. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a continué d'engager la communauté internationale à participer aux efforts qu'il déploie pour mettre en place les réformes nécessaires d'urgence afin d'assurer durablement la stabilité politique et économique du pays et d'améliorer ainsi les conditions de vie de la population. À cet égard, je me félicite de l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et de la signature, avec le FMI, du programme d'assistance d'urgence après conflit. Ces deux événements témoignent de la volonté renouvelée de la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par la Guinée-Bissau en faveur de la consolidation de la paix.

27. L'impulsion donnée par l'inscription du pays à l'ordre du jour de la Commission, le 19 décembre 2007, est encourageante. Ce succès vient récompenser des mois d'efforts opiniâtres et d'engagement de la part du Gouvernement de la Guinée-Bissau, qui a travaillé en étroite coopération avec ses partenaires, notamment le système des Nations Unies, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des

pays de langue portugaise. Le soutien de la Commission à la Guinée-Bissau facilitera de manière appréciable la reconstruction après conflit et la consolidation de la paix. La Guinée-Bissau ayant été déclarée éligible pour recevoir une aide du Fonds pour la consolidation de la paix, j'invite instamment le Gouvernement et ses partenaires à tout mettre en œuvre pour accélérer le processus, notamment en établissant un comité directeur national et en mettant en place des projets à effet rapide. J'exprime ma gratitude à tous les partenaires qui ont manifesté leur intérêt et se sont montrés disposés à collaborer avec la Guinée-Bissau pour promouvoir la stabilité du pays à long terme et j'appelle la communauté internationale dans son ensemble à maintenir et renforcer son appui à la Guinée-Bissau face aux difficultés diverses et variées que pose la consolidation de la paix.

28. Il est important que les diverses initiatives visant à aider le pays soient correctement coordonnées de manière à utiliser au mieux les ressources limitées dont on dispose. La question des procédures et de la coordination entre le Gouvernement et les donateurs doit donc être examinée afin d'assurer une utilisation efficace et rationnelle des ressources pour atteindre les résultats escomptés. J'ai demandé à mon Représentant, ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies, de ne ménager aucun effort en vue de créer les synergies nécessaires. Il est également indispensable que l'application du cadre stratégique de la consolidation de la paix soit prise en charge par le pays. À cet égard, je prie instamment le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'établir des consultations élargies avec l'ensemble des parties prenantes, notamment la société civile, lors de l'élaboration du cadre stratégique.

29. Comme indiqué dans mon précédent rapport au Conseil, les élections législatives de 2008 constitueront une étape importante sur la voie de l'instauration de la gouvernance démocratique dans le pays. J'encourage les autorités à fixer la date des élections, premier pas vers l'instauration d'un climat de confiance dans le processus. Je prie instamment la communauté internationale de fournir des ressources pour ces élections, notamment pour couvrir les arriérés liés à des élections démocratiques antérieures. J'ai demandé au système des Nations Unies de continuer à fournir l'appui technique nécessaire pour préparer les élections.

30. Je tiens également à féliciter les autorités pour le lancement du processus de réforme du secteur de la sécurité, qui est une des priorités essentielles du Gouvernement dans le cadre d'un programme plus vaste de réforme de l'administration publique. Il s'agit d'un processus complexe et à long terme, qui exigera la coopération de toutes les parties prenantes, notamment les partenaires internationaux. Les réformes constituent des politiques structurelles essentielles dont le succès aura une incidence sur la capacité de l'État de mener à bien sa stratégie de réduction de la pauvreté.

31. Une réforme globale et efficace du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau servirait en outre de cadre à long terme pour une stratégie concertée de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le pays. Je demande donc à la communauté internationale de fournir un appui et un programme de formation renforcés au système de maintien de l'ordre et de justice pénale de la Guinée-Bissau, dans le cadre plus général de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et le terrorisme. J'exprime ma gratitude au Gouvernement et aux partenaires internationaux pour l'organisation, en décembre 2007, de la Conférence internationale de Lisbonne sur le narcotraffic en

Guinée-Bissau. Je prie instamment le Gouvernement et les partenaires internationaux de s'employer ensemble à mettre au point un mécanisme efficace de suivi de la Conférence de Lisbonne, visant en particulier à mobiliser des ressources supplémentaires afin d'appliquer pleinement le plan d'opérations. Je suis convaincu par ailleurs que l'intégration des efforts déployés par la Guinée-Bissau pour lutter contre le narcotrafic dans une approche sous-régionale est essentielle et j'attends avec intérêt les conclusions de la conférence régionale de la CEDEAO sur le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest.

32. La Guinée-Bissau a fait d'importants progrès pendant la période examinée, mais il reste encore beaucoup à faire pour rendre le processus de réforme irréversible. Le succès de cette entreprise dépendra non seulement de la poursuite de la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires mais aussi, et surtout, de la volonté des Bissau-Guinéens de placer l'intérêt national au-dessus d'ambitions personnelles ou partisans étriquées.

33. Je souhaite conclure en félicitant le personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, sous la direction de mon Représentant, Shola Omoregie, ainsi que le personnel de l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies pour les efforts importants qu'ils continuent de déployer en Guinée-Bissau, souvent dans des conditions difficiles.

---